

Séance du 30 juin 2025 à 20 heures 30 minutes  
à la salle du conseil

Quorum : 8

**Présents :**

Mme BONNENFANT Nicole, M. BOSSUYT Fabrice, Mme CHAUVET Marie-Line, Mme DUROUCHOUX Nathalie, Mme GANDOLFI Martine, Mme JOURNAL Dominique, M. LABBE Bruno, Mme LAURENS-PIGERE Stéphanie, M. LAVERGNE Pascal, M. PATOUR Régis, Mme PEROTIN Catherine, Mme ROUYER Brigitte

**Procuration(s) :**

M. BATY Vincent donne pouvoir à M. LAVERGNE Pascal, M. BERNARD Eric donne pouvoir à Mme JOURNAL Dominique

**Absent(s) :**

M. CUN Serge

**Excusé(s) :**

M. BATY Vincent, M. BERNARD Eric

**Secrétaire de séance :** Mme PEROTIN Catherine

**Président de séance :** M. LAVERGNE Pascal

**1 - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juin 2025**

**2-Lotissement « Val d'Arnoult » : détermination du prix de vente des lots**

Vu la mise en oeuvre d'un programme d'urbanisation sis « le moulin de la Taillée » par la commune,

Vu l'étude des coûts du futur lotissement effectuée par le cabinet AGT GUILLEMET,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte les prix de vente mentionnés sur le document annexe,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches,
- charge Maître Damien KENDERIAN, notaire à Tesson pour la rédaction des documents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**3-Personnel communal : modification du temps de travail d'un adjoint administratif et modification du tableau des effectifs**

Actuellement Madame Mathilde DAVID est employée par la commune à temps complet pour :

- Animation 9 heures hebdo
- Administratif 26 heures hebdo



Après réorganisation des plannings scolaires, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de travail de Madame Mathilde DAVID, à savoir diminuer le nombre d'heures à l'animation et augmenter son horaire au secrétariat,

Vu l'accord de l'intéressée de passer à :

- 5.64 h (soit 5h38/35<sup>ème</sup>) au lieu de 9 h hebdo pour l'animation
- 29.36 h (soit 29h62/35<sup>ème</sup>) au lieu de 26 h hebdo pour l'administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la diminution d'heures de Madame Mathilde DAVID pour l'animation et l'augmentation d'heures pour l'administratif, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête le tableau des effectifs joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4-Personnel communal : modification du temps de travail des adjoints d'animation et modification du tableau des effectifs**

Considérant que la commune souhaite garder la compétence de garderie périscolaire et mettre à disposition au Centre de Loisirs de Rétaud Mesdames Ingrid PELLETIER et Cécile JACQUEMIN à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025,

Considérant que depuis plusieurs années, cette activité est exercée par Mesdames Ingrid PELLETIER et Cécile JACQUEMIN, déjà employées au sein de la collectivité en qualité d'agent d'entretien et d'animation

Vu l'accord des intéressées de passer de 10.5 h à 14 h par semaine pour l'une et de 0 à 5 heures pour l'autre, pour leur emploi d'animation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation de Madame Ingrid PELLETIER de 10.5 à 14 h hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint d'animation de 5 heures hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête le tableau des effectifs joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5-Création d'un emploi non permanent à temps non complet**

En raison des travaux en régie prévus dans les bâtiments le Conseil Municipal, décide de recruter une personne en contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025.

Cette personne effectuera l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts. Sa rémunération sera basée sur l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, pour une durée hebdomadaire de 7 heures et 45 minutes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à faire toutes les



démarches et à signer le contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête le tableau des effectifs joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **6-Cantine scolaire : révision du tarif des repas pour 2025-2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter le prix du repas servi à la cantine scolaire pour la rentrée 2025 :

#### **Enfants résidant sur les communes de Rétaud ou Varzay**

|               |        |
|---------------|--------|
| Prix du repas | 3.20 € |
|---------------|--------|

#### **Enfants résidant hors RPI :**

|               |        |
|---------------|--------|
| Prix du repas | 3.70 € |
|---------------|--------|

#### **Repas adultes :**

|               |        |
|---------------|--------|
| Prix du repas | 4.70 € |
|---------------|--------|

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **7-Révision des tarifs repas du centre de loisirs**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le prix de la prestation repas au centre de loisirs :

Au 1er janvier 2026 : 5,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **8-Cimetière : tarification des plaques du jardin du souvenir**

Vu la création d'une aire de dispersion des cendres au cimetière ainsi que d'une table à registre pour l'inscription de l'identité des défunts dont les cendres seront dispersées,

Vu la facture de l'entreprise PF RENAUD-BELOT pour la fourniture de 32 plaques en granit 9.5 x 4 x 1.5ép pour un montant de 656 € TTC soit 20.50 € la plaque non gravée,

Considérant que les gravures des plaques « nom, prénom (1 seul), année de naissance, année de décès » seront identiques « police d'écriture anglaise » et à la charge du pétitionnaire ainsi que la fixation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix de vente de chaque plaque à 21 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité



## **9-Cimetière : révision des prix des concessions avec caveau**

Deux concessions avec caveau ont été réalisées par la commune et ont été vendues, il convient d'en réaliser 2 autres,

Vu le devis établi par les PF RENAUD-BELOT pour la réalisation de 2 caveaux (comprenant chacun 2 places superposées) pour un montant de 4 380 € TTC, soit 2 190 € le caveau,

Considérant qu'il convient d'ajuster le prix de vente des concessions avec caveau funéraire en béton en fonction du devis proposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide à compter du 1<sup>er</sup> Août 2025 d'appliquer les tarifs suivants :

### **Concession avec caveau funéraire en béton (1.20 x 2.40)**

- trentenaire 2 400 €
- cinquantaire 2 500 €

### **Pour information, le prix des autres concessions reste inchangé**

#### **Concession pour caveau funéraire (1.20 x 2.40)**

- trentenaire 160 €
- cinquantaire 250 €

#### **Concession pour urne funéraire**

- trentenaire 120 €
- cinquantaire 180 €

#### **Concession avec cavurne funéraire en béton (80 x 80)**

- trentenaire 900 €
- cinquantaire 960 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **10-Virements de crédits n° 1 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les ouvertures de crédits indiqués ci-dessous :

|                              |                              | <i>dépenses</i> | <i>recettes</i> |
|------------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b><u>INVESTISSEMENT</u></b> |                              |                 |                 |
| 2128-163                     | Cimetière                    | 4 400 €         |                 |
| 021 (021)                    | Virement de la section fonct |                 | 4 400 €         |
| <b><u>FONCTIONNEMENT</u></b> |                              |                 |                 |
| 023 (023)                    | Virement à la section invest | 4 400 €         |                 |
| 70311                        | Concessions cimetière        |                 | 4 400 €         |

VOTE : Adoptée à l'unanimité



## 11-Questions diverses :

- Détermination des dates du conseil municipal du 2<sup>ème</sup> semestre :
  - o Mardi 02 septembre à 20h30
  - o Lundi 06 octobre à 20h30
  - o Mercredi 05 novembre à 19h00
  - o Jeudi 04 décembre à 19h00
  - o Lundi 29 décembre à 19h00
- Fête du village du 05 juillet

Le Secrétaire de séance,

Fait à RETAUD  
Le Maire,

*Testui*

*A. Waefer*

